



Nos Ref. : DM/OMZ-CIRC/n.08_17

Date : **21 AVR. 2017**

✉ : audit.dm@health.belgium.be

A l'attention du :

- Directeur général
- Directeur infirmier
- Responsable (DI) RHM

Concerne : Annonce d'audits électroniques et évolutifs

Madame, Monsieur,

Par la présente nous vous informons du prochain cycle d'audits statistiques électroniques DI-RHM.

Dans le cadre de l'exécution du Plan d'approche pour la réforme du financement des hôpitaux (28/04/2015) de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, Madame Maggie De Block et en particulier dans le cadre de l'exécution des réformes à court terme relatives à la lourdeur des soins infirmiers au sein du Budget des moyens financiers, à savoir le modèle de financement NRG (point 5.10.2, page 33), nous devons procéder à un audit minutieux de l'enregistrement du DI-RHM dans les hôpitaux afin de pouvoir détecter à temps et éviter les abus et/ou les anomalies (p. ex. différences injustifiées dans les pratiques de codage). Outre les audits sur place, nous devons nous concentrer sur les audits statistiques (datamining, contrôles des outliers, ...).

Dans ce contexte, en 2016, lors d'une première vague d'audits, tous les hôpitaux ont été audités électroniquement sur les données de 2013. Des questions supplémentaires ont été posées à un certain nombre d'établissements et pour quelques-uns d'entre eux, un audit sur place a été organisé.

Après quoi, une étude approfondie ainsi que la validation des items DI-RHM et des données enregistrées ont été poursuivies. Partant d'un comportement de codage divergent par rapport à la présence ou la fréquence d'un item au niveau national, nous vérifions les items DI-RHM qui présentent des différences significatives dans les hôpitaux.

- L'audit électronique portant sur les données 2014 sera diffusé mi-avril 2017
- L'audit électronique portant sur les données 2015 sera diffusé dans la semaine début mai 2017
- L'audit électronique évolutif portant sur les données 2012 – 2013 – 2014 – 2015 sera envoyé fin mai 2017.
- L'e-audit des données 2016 ainsi que la comparaison entre les données 2016 et 2015 seront envoyés dans le courant du mois de juin 2017.

Il n'y aura pas de questions supplémentaires à ces audits électroniques. Les auditeurs-infirmiers analyseront toutes ces données et procéderont, ensuite, à un éventuel audit sur place.

Vous trouverez plus d'informations sur la procédure quant aux audits dans le document suivant : Méthodologie de l'audit externe ciblée des données DI-RHM (25/04/2016) disponible sur <http://www.health.belgium.be> > Santé > Organisation des soins de santé > Hôpitaux > Système d'enregistrement > Résumé Hospitalier Minimum (RHM) > Directives > Informations supplémentaires pour les données infirmières

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Dr. Ingrid Mertens
Chef du service Datamanagement

Pedro Facon
Directeur général,